Image not found or type unknown

Quoi faire quand mon l'APS expirera

Par **aton**, le **10/08/2016** à **20:47**

Bonjour à toutes et tous,

Actuellement, je bénéficie d'un APS qui expirera le 6 septembre 2016.
Je suis mariée et en recherche active d'un emploi.
Etant donné, que j'ai déposé un dossier pour un titre de séjour vie familiale et privé mais j 'ai reçu le retour de la part de la préfecture on me disant que mon dossier est pas complet :(
Mes questions sont:
Puis-je accepter un contrat de travail pendant cette période très courte avant l'expiration de mon APS pour garder un statut légale en France?
Puis-je rester sur le territoire français sans avoir besoin de rentrer à mon pays d'origine ?
Merci de bien me répondre le plus tôt possible

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés